



Charte éthique du chasseur



Cette charte éthique du chasseur définit les valeurs et les principes de la pratique de la chasse dans la loyauté, le respect des règles, le respect des personnes et du monde animal.

La présente charte s'applique à tous les niveaux de responsabilité au sein de la Fédération et des différentes sociétés de chasse du département et engage tous les chasseurs aux principes d'une chasse raisonnée et digne d'un héritage ancestral que l'on doit perpétuer dans une société où le modernisme détruit petit à petit toutes les traditions.

Les chasseurs ne respectant pas les lois et la réglementation applicable ou les principes de cette charte s'exposent à des mesures disciplinaires conformément aux règlements intérieurs et/ou dispositions légales.

1- Respect des lois et de la réglementation

Le chasseur s'engage à respecter les lois et pratiques d'une chasse conforme à la réglementation locale et aux types de chasses pratiquées ainsi qu'aux animaux prélevés dans leur nombre. Il est respectueux de l'environnement et de la vie animale.

2- Respect des règles de sécurité

Le chasseur s'engage à respecter les règles de sécurité propre à la chasse pratiquée, il informe et communique aux non-chasseurs les informations nécessaires pour rassurer et dédramatiser certaines légendes urbaines. Bien souvent le port d'une arme est considéré pour certaines personnes comme inquiétant, il faut démontrer que le chasseur est responsable et qu'il est formé pour l'utiliser.

3- Respect des personnes

Le chasseur s'engage en toute circonstance à modérer, à adapter son langage lorsqu'il parle à des non-chasseurs, respecter les choix et les aspirations de ces derniers, là aussi, son rôle sera de rétablir une certaine vérité sur la pratique de sa passion. Il s'engage aussi à respecter les personnes habilitées à le contrôler lors de l'action de chasse ou en dehors de sa pratique il doit obtempérer et se conformer à toutes vérifications.

4- Réseaux sociaux/ communication

Les réseaux sociaux ce merveilleux outil de communication revêt bien souvent des pièges visant à détruire tous les efforts consacrés à redorer notre image auprès de la population mais aussi des médias.

Le chasseur s'engage à ne pas publier des tableaux de chasse sur des pages publiques, cet outil de communication doit être utilisé pour valoriser tous les efforts consentis par les chasseurs à entretenir le biotope et à pratiquer une chasse qui tient compte des volumes d'espèces de gibiers qu'il peut prélever. La communication avec les populations et les médias doivent être inspirées de nos grandes directives nationales en modérant ses sentiments personnels.

*Signature du détenteur de droit de chasse (précédée
de la mention « lu et approuvé »)*

